

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--

SECRET N°74-277 du 21 Octobre 1974

portant formation du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est constitué un Gouvernement de la République du Dahomey composé comme suit :

- Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale, du Plan, de la Coordination des Aides Extérieures, de l'Information et de l'Orientation Nationale : Lieutenant-Colonel Mathieu KERREKOU,
- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation : Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS,
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération : Chef de Bataillon Michel ALLADAYE,
- Ministre des Finances : Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU,
- Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures : Capitaine Augustin HONVOH,
- Ministre de la Fonction Publique et du Travail : Capitaine Janvier ASSOGBA,
- Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative : Capitaine Moriba DJIBRIL,

.../...

- Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales : Capitaine Issifou BOURAÏMA,
- Ministre de l'Education Nationale : Capitaine Vincent GUEZODJE,
- Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme : Capitaine André ATCHADE,
- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité : Capitaine Michel AÏKPE
- Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications : Capitaine Léopold AHOUEYA,
- ~~Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports~~ : Lieutenant Adolphe BIAOU,
- Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale : Lieutenant Martin Dohou AZONHIHO.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, les décrets N°s73-121, 73-260 et 73-273 des 30 mars, 18 et 31 août 1973 et le décret N°74-84 du 1er avril 1974, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 Octobre 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 15 CS 8 Ministères 26 EMAT-EMGN-EMSC 15 DIM 6 CNR 6 SGG 4 DGSN 4  
DGAIE 4 DB-DGF-DCF-DC-Solde-IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 6 OPT 2 Cab. Mil. 2 SPD 2  
DGP-DGAJL-INSAE 6 Trésor 4 DGI 4 Intéressés 14 JORD 1.